

Académie d'ORLEANS-TOURS



*Photographie de l'exposition « Rêver dans le rêve des autres »
au centre d'art contemporain la Fondation Opale à Lens en Suisse. 2022-2023 © Yorick Chassigneux.*

Vade-mecum, session 2027

Alain Murschel, IA-IPR d'Arts plastiques de l'académie d'Orléans-Tours

Ce vade-mecum est à destination des membres de jury appelés en qualité d'interrogateur et de correcteur sur les épreuves - écrite et orale - de terminale de l'enseignement de spécialité « ARTS » - Arts plastiques.

Il rappelle les principes et modalités d'organisation, notamment au sein de l'académie Orléans-Tours, en pleine cohérence avec les textes institutionnels qui restent prépondérants.

- Texte institutionnel de cadrage
- PARTIE ECRITE : culture plastique et artistique
- PARTIE ORALE : pratique et culture plastiques
- Projet, dossier, carnet de travail, document de synthèse
- Épreuve orale de contrôle (second groupe)
- Constitution des jurys
- Notes de l'IA-IPR : recommandations au jury
- Œuvres, thèmes, questions de référence du Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité d'arts plastiques en classe terminale de la voie générale

Annexe 1 : Document de synthèse

Annexe 2 : Fiches d'évaluation des candidats – Épreuve orale : pratique et culture plastiques

Annexe 3 : Éléments repères – Épreuve écrite

Annexe 4 : Fiche d'évaluation des candidats – Épreuve orale de contrôle

Annexe 5 : Une échelle descriptive A venir

Annexe 6 : Horaires de passages

Annexe 7 : Calendrier des épreuves et des réunions associées

- GRAND ORAL
- Principes communs dans la conduite des apprentissages et les attendus de fin de cycle terminal et d'épreuves

Mme Sophie FREY, chargée de missions auprès de l'inspection
suivi dossier bac 2027 :

Sophie-Anne-Gwe.Frey@ac-orleans-tours.fr 06 50 36 17 58

M. Alain MURSCHEL, IA-IPR d'arts plastiques :

alain.murschel@ac-orleans-tours.fr 06 79 55 42 26 / 06 81 65 16 25

DEC (Division des Examens et Concours) :

Mme Maryne JACQUES - Maryne.Jacques@ac-orleans-tours.fr / 02 38 79 46 32

Texte institutionnel de cadrage

Bulletin officiel spécial n° 4 du 17 septembre 2026

<https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Special4>

NOR : MENE2622657N / Note de service : du 11-9-2026 / Emetteur : MEN – DGESCO A1-3



La présente note de service définit l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité arts du baccalauréat général. Elle entre en vigueur à compter de la session 2027. Elle abroge et remplace la note de service du 15 juillet 2021 (NOR : MENE2121271N) relative à l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité arts.

Programme

L'épreuve porte sur les notions et contenus, capacités et compétences figurant dans le programme de l'enseignement de spécialité arts de la classe de terminale en vigueur. Les notions du programme de la classe de première en vigueur peuvent être mobilisées dans le cadre de l'épreuve. Le programme sur lequel peut porter l'épreuve orale de contrôle est identique au programme de l'épreuve écrite.

Objectifs de l'épreuve

En relation avec les compétences travaillées et les attendus du programme de spécialité de terminale, l'épreuve mobilise les acquis du candidat dans les diverses dimensions de la pratique et de la culture artistiques. Elle lui permet de témoigner d'une culture plastique et artistique diversifiée et structurée, ainsi que de sa capacité à construire une relation personnelle et sensible aux œuvres. Elle mobilise les qualités d'invention et les savoirs plasticiens qu'il a mis au service de projets personnels de création en arts plastiques, étayés de sa capacité à analyser et situer des démarches et des processus. L'épreuve évalue en outre les aptitudes à construire un propos organisé et argumenté, à faire preuve de distance critique, à dialoguer avec le jury.

Maîtrise de la langue

Compétence indispensable pour rendre compte de connaissances et de capacités de raisonnement, la maîtrise de la langue est évaluée dans les enseignements artistiques comme dans l'ensemble des disciplines. À ce titre, elle doit faire l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre et dans l'appropriation du programme d'enseignement.

Dans les enseignements artistiques, la clarté et la correction de l'expression sont prises en compte dans l'évaluation globale de la copie, les qualités respectives du fond et de la forme du devoir n'étant pas dissociables. Pour attribuer la note, chaque correcteur évalue donc la qualité rédactionnelle des candidats :

- maîtrise des normes orthographiques et syntaxiques ;
- correction, précision et richesse du vocabulaire ;
- clarté de la langue et lisibilité du propos ;
- aptitude à mettre en mots et à organiser sa réflexion.

Une échelle descriptive précise pour chaque discipline artistique, en annexe de la présente note de service, la répartition des points au regard du niveau de maîtrise des compétences évaluées.

Une copie défailante sur l'ensemble des aspects relatifs à la maîtrise de la langue ne peut avoir la moyenne.

Pour tous les enseignements artistiques, l'épreuve comprend une partie écrite et une partie orale dont les durées sont communes.

Partie écrite : 3 heures 30, porte sur la culture plastique et artistique

Partie orale : 30 minutes, porte sur la pratique et la culture plastiques, s'appuie sur la présentation d'un projet abouti à visée artistique élaboré au cours de l'année de terminale.

Chacune des parties compte pour la moitié de la note globale.

Chaque enseignement dispose, pour chacune des parties écrite et orale, des visées et modalités spécifiques en correspondance avec sa singularité et avec ses besoins propres.

PARTIE ECRITE : culture plastique et artistique

Modalités de l'épreuve

L'épreuve écrite est organisée en deux parties.

Partie 1	A traiter <u>par tous</u> les candidats	/ 12pts
Analyse méthodique d'un corpus d'œuvres et réflexion sur certains aspects de la création artistique	Mobilisant ses connaissances et compétences comme ses expériences sensibles, le candidat conduit une réflexion argumentée portant sur un aspect de la création artistique, induit par un corpus de 3 à 5 œuvres, et une consigne. Les œuvres du corpus, dont une partie est issue des questions limitatives de terminale, se relient principalement aux questionnements plasticiens et artistiques interdisciplinaires des programmes. Les caractéristiques des œuvres reproduites (plastiques, techniques, procédurales, iconiques, sémantiques, symboliques, etc.) peuvent constituer des points d'appui à partir desquels le candidat développe une analyse méthodique et étaye sa réflexion. Celle-ci est enrichie d'autres références de son choix, prises dans le champ des arts plastiques, précises et situées dans l'espace et le temps. Pour compléter ce travail d'analyse, il a la possibilité de solliciter à son gré d'autres domaines artistiques et culturels. Sauf indications contraires, la rédaction peut être librement complétée par des croquis et des schémas.	
Partie 2	Le candidat traite <u>au choix</u> l'un des deux sujets proposés	/ 8pts
Sujet A : Commentaire critique d'un document sur l'art	Le candidat rédige un commentaire critique d'une à deux pages à partir d'un document (textuel, visuel ou combinant les deux aspects) relatif à l'art et accompagné d'une consigne reliée plus particulièrement à l'un des questionnements artistiques transversaux du programme précisé dans les questions limitatives de terminale. Mobilisant ses connaissances et compétences comme ses expériences sensibles, le candidat développe un propos personnel, argumenté et étayé afin d'attester d'un recul critique.	
Sujet B : Note d'intention pour un projet d'exposition	À partir d'une consigne reliée à l'un des questionnements du programme portant sur les domaines de la présentation des pratiques, des productions plastiques et de la réception du fait artistique, également précisé dans les questions limitatives de terminale, le candidat choisit une œuvre parmi le corpus de la première partie de l'épreuve. Mobilisant ses connaissances et compétences comme ses expériences sensibles, il présente ses intentions pour l'exposition de cette œuvre et justifie les modalités envisagées. Quelques schémas et croquis sont obligatoirement intégrés dans la rédaction d'une à deux pages au maximum.	

PARTIE ORALE : pratique et culture plastiques

Modalités de l'épreuve

Cette partie de l'épreuve prend appui sur *la présentation d'un projet abouti à visée artistique* et se déroule en deux parties consécutives :

10min. max. Temps de préparation	Le candidat utilise le temps de préparation pour disposer dans la salle d'examen, sans commentaires d'accompagnement, les éléments de son projet (réalisations plastiques et dossier). Il dédie, éventuellement, une partie de ce temps à la diffusion de captations de quelques réalisations ne pouvant être transportées dans les conditions prévues ou d'extraits de productions strictement numériques ou vidéographiques. La restitution des pratiques strictement infographiques, numériques ou vidéographiques comme les visualisations nécessitant le multimédia sont conduites avec du matériel informatique. L'usage du casque de réalité virtuelle ou de matériels connectés n'est pas autorisé. La photographie et la vidéo sont employées pour restituer les réalisations bidimensionnelles et tridimensionnelles de très grand format ou de très gros volume, ainsi que celles impliquant la durée ou le mouvement, de même que celles en relation à un espace architectural ou naturel, à un dispositif de présentation ou à la réalisation d'une exposition. L'ensemble du visionnement de ces documents doit strictement s'inscrire dans une partie des dix minutes du temps de préparation. Le candidat apporte le matériel informatique requis et est responsable de son bon fonctionnement. Il prévoit des versions imprimées à présenter en cas d'une éventuelle panne. Le jour de l'épreuve, les réalisations doivent pouvoir être transportées et disposées par le seul candidat dans la salle d'examen <u>sans aide extérieure ni dispositif particulier d'accrochage ou de présentation. Elles ne sont pas manipulées par le jury.</u> Un document de synthèse, rédigé par le professeur de la classe, est remis par le candidat au jury au moment de l'épreuve. Il est visé par le professeur de la classe et le chef d'établissement, sauf pour les candidats individuels.
Partie 1 10min. max. Présentation d'un projet	Le candidat présente une ou plusieurs réalisations plastiques et un dossier qui témoignent d'un <i>projet abouti à visée artistique</i>, issu du travail conduit dans le cadre de l'enseignement suivi en classe <u>terminale</u>. Ayant indiqué sommairement les motivations du choix de ce projet parmi d'autres possibles, il en expose les intentions, la démarche, les moyens et les processus mobilisés. Il peut également nourrir sa présentation d'expériences personnelles comme de rencontres qu'il a pu faire avec la création artistique (œuvres, artistes, lieux de création, d'exposition, de conservation, etc.) en s'appuyant, si besoin, sur des éléments de son carnet de travail. / 12pts
Partie 2 Le temps restant Entretien	L'entretien est conduit dans une forme dialoguée favorisant la prise en compte conjuguée du projet présenté (réalisations et dossier) et du carnet de travail. Il permet au candidat un retour critique sur le projet et sur la présentation conduite durant la première partie de l'épreuve. Le jury l'invite à développer et à préciser sa réflexion quant aux partis pris et aux intentions artistiques, aux moyens et aux techniques plastiques mobilisés, ainsi qu'aux possibles influences et esthétiques ayant nourri son travail. Il engage par ailleurs le candidat à approfondir les liens qu'il établit avec sa culture plastique et artistique. En appui sur le carnet de travail, l'entretien permet en outre une meilleure compréhension de son parcours en arts plastiques et une appréciation plus fine de son engagement comme de sa sensibilité artistique. / 8pts

Projet, dossier, carnet de travail, document de synthèse

La partie orale de l'épreuve repose sur la présentation d'**un projet abouti à visée artistique**, au moyen de **réalisations plastiques** et d'**un dossier**.

Si un candidat n'est pas en mesure de les fournir, l'épreuve ne peut se tenir. Il est alors convoqué pour la session de remplacement.

L'évaluation porte sur les compétences travaillées et les attendus de fin de cycle plus particulièrement mobilisés par la pratique plastique et artistique figurant au programme de l'enseignement de spécialité.

Le projet (réalisations et dossier) et le carnet de travail ne sont pas évalués en tant que tels.

Projet abouti à visée artistique

Le projet abouti présenté est constitué, en fonction de la nature de la démarche, d'**une ou plusieurs réalisations plastiques** et d'**un dossier** qui le documente.

Réalisation(s)

une sélection d'**au maximum 4**

Les réalisations plastiques présentées s'inscrivent, selon le choix du candidat, dans un ou plusieurs des grands types de pratiques définis par les programmes.

Dossier

Le dossier documente le projet. Il comprend des éléments permettant de l'appréhender dans sa globalité comme dans sa dynamique, par exemple : **sélection d'esquisses, de réalisations préparatoires, de photographies** pouvant restituer une vue d'ensemble, de traces des évolutions ou des orientations prises ; **documents ou échantillons** témoignant de certaines caractéristiques plastiques ou des processus de travail ; **captations** de mises en œuvre ou des monstrosités qui, notamment, ne peuvent être apportées le jour de l'épreuve, etc. **La forme et les données du dossier sont libres, dans la limite raisonnable de pouvoir être rassemblées et transportées dans un format du type « raisin » et de 5 cm d'épaisseur.**

Carnet de travail

Le carnet de travail est **obligatoirement apporté** par le candidat le jour de l'épreuve. C'est un objet personnel qui témoigne de la diversité des projets et démarches, des réalisations abouties, inachevées ou en cours, des expériences, des rencontres et des références ayant pu jaloner l'ensemble de l'année de terminale et que l'élève a décidé de retenir ou de valoriser. **Les formats entièrement numériques sont proscrits. La forme et les données matérielles physiques du carnet de travail sont libres.**



Document de synthèse

Rédigé par le professeur, **décrit sommairement en une page**, les grandes étapes du travail de la classe et atteste de l'authenticité du projet présenté par le candidat.



Candidats individuels ou issus des établissements scolaires hors contrat d'association avec l'État

Les candidats individuels ou issus des établissements privés hors contrat se présentent à l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires, sauf pour la partie orale de l'épreuve pour laquelle la prestation est individuelle. **Ils remplissent eux-mêmes le document de synthèse demandé. Selon l'enseignement artistique suivi, ils constituent également eux-mêmes leur carnet de bord, de création ou de travail.**

30min.

/ 20pts

Épreuve orale de contrôle (second groupe)

Epreuve orale de contrôle

Modalités de l'épreuve

Le programme sur lequel peut porter l'épreuve orale de contrôle est **identique au programme de l'épreuve écrite**.

L'épreuve se déroule sous la forme **d'un entretien en deux temps prenant appui sur des documents visuels (images d'œuvres)**.

Pour l'une et l'autre partie de l'épreuve, le jury évalue les connaissances du candidat et les compétences qu'il mobilise dans l'appropriation de questionnements induits par les documents proposés.

Temps de préparation	30min.
----------------------	--------

Partie 1	Pour interroger le candidat, l'examineur choisit un document / 10pts parmi 4 apportés par le candidat , portant sur des œuvres HORS questions limitatives et relevant des questionnements du programme de la classe de terminale .
15min. max.	⊗ Si le candidat ne dispose d'aucun document, l'examineur lui présente un document prélevé dans un fonds constitué avant l'épreuve, individuellement ou au niveau du jury.

Partie 2	L'entretien se poursuit sur la base d'un ou plusieurs documents rapportés par l'examineur et explicitement liés aux questions limitatives publiées au BOENJS / 10pts
Le temps restant	

Constitution des jurys

Partie écrite	Partie orale
L'évaluation est assurée par 1 professeur de la discipline dispensant tout ou partie de son service en enseignement de spécialité .	L'évaluation est assurée conjointement par 2 professeurs de la discipline, dont un au moins assure tout ou partie de son service en enseignement de spécialité .

Notes de l'IA-IPR : recommandations au jury

PARTIE ORALE : pratique et culture plastiques

Organisation spatiale

- Les candidats reçoivent une convocation sur la (demi) journée de leur épreuve.
- Prévoir un fléchage jusqu'à la salle d'examen, penser un espace d'accueil et des chaises pour ceux qui attendent.
- **Veiller à la "neutralité" et à la "banalisation" de la salle :** affichages de visuels indicateurs, prégnants ou influents à occulter ou à décentrer du champ de vision du candidat (notamment si l'oral se fait dans une salle d'arts plastiques) ;
- penser un espace susceptible de pouvoir accueillir et d'exposer convenablement la production aboutie / les réalisations et le dossier des candidats ; mettre somme toute à disposition des tables pour faciliter la présentation, comme laisser le candidat s'organiser dans l'espace dédié et dénué de toute cimaise, tout socle, chevalet **ou quelque autre élément mis à disposition qui génèrent une inéquité de traitement entre candidats et centres d'examen !**
- Pensez une organisation efficace pour la prise en main du jury et veillez au bon acheminement des candidats (libres/rattachés) à votre centre d'examen.
- Faciliter l'accès aux prises de courant (rallonge, multiprise).

Organisation temporelle

- Le candidat est accueilli avec bienveillance par le jury, qui possède déjà *le document de synthèse* (transmission 15 jours avant cette épreuve).
- Le jury vérifie qu'il est bien visé par le professeur et le chef d'établissement, consulte convocation et pièce d'identité (la photo d'identité est obligatoire) ; fait signer la fiche de présence et rappelle clairement les conditions et modalités de l'épreuve orale : sa durée et ses parties.
- Il laisse le candidat installer son projet abouti, éventuellement son ordinateur portable, dans le temps préparatoire alloué (10 minutes maximum), **sans aucune intervention ou commentaire**. Il laisse la possibilité au candidat de faire visionner les captations éventuelles sur ce temps de préparation, mais **sans commentaire !** **Pendant que le candidat installe son projet, il peut commencer à consulter le carnet de travail qu'il sollicite alors au candidat.**
- Une horloge/une montre visible de tous peut être pensée. En tout état de cause, **le jury DOIT respecter impérativement la durée de l'épreuve, soit 30 minutes** (n'incluant pas le temps de préparation) : c.f. **annexe 5**.
- Le jury ne gère pas la mise en marche des ordinateurs des élèves et **ne manipule en aucun cas la (les) réalisation(s) des élèves (hors le carnet de travail et le dossier)**.
- A la fin de l'épreuve, le candidat repart avec son *projet abouti*, son dossier et son carnet de travail.
- *A la discrétion du jury, celui-ci peut prendre - en fin d'épreuve - quelques photos de projets abouti et dossier qui le commente pour servir les formations, réunions futures d'entente, d'harmonisation et de bilan.*

Posture du jury

Le binôme du jury se compose de deux professeurs d'arts plastiques, dont un au moins assure tout ou partie de son service en enseignement de spécialité ART-Arts plastiques.

Ils ne connaissent pas le candidat.

Tous deux ont le même rôle, la même autorité et responsabilité à tenir au sein de sensibilités, d'approches parfois différentes, mais qui doivent ici s'entendre comme complémentaires. Echangez entre jury !

Mais en aucun cas, ce double regard ne doit être déstabilisant pour le candidat sous prétexte qu'il serait divergent.

Le jury ne fait pas de monologue, ni ne conseille l'élève a posteriori : « Vous auriez aussi pu faire ceci », ni le questionne sur sa vie privée ou être dans la familiarité.

Il ne fait donc aucun commentaire sur ses propres impressions, ressentis ou goût personnels !

Il n'évalue pas son collègue disciplinaire : aucun commentaire sur son enseignement, établissement, etc. !

Tenu à toute neutralité, probité, impartialité et confidentialité, le jury est soumis à la charte de déontologie (BO n°15 du 12 avril 2012).

Le jury n'est donc pas là pour porter quelconque jugement de valeurs, rechercher un profil idéal/stéréotype, donner/refaire un (son) cours, « piéger » ou « acculer » le candidat dans ses manques, mettre en exergue ses points faibles, être désobligeant ; n'oriente pas une question en lui suggérant la « bonne » réponse, mais est bien -à ce moment-là- sollicité dans sa compétence pour in fine l'évaluer.

Il veille donc à formuler des questions visant la validation de l'acquisition des connaissances et des compétences visées par les textes.

L'entretien doit être mené de façon dialoguée et dynamique tout en laissant au candidat le temps de s'approprier les questions, de réfléchir, d'argumenter et de maîtriser son discours.

Toujours ouvert, le jury veille à formuler des questions claires et précises (équitablement réparties entre candidats); visant l'approfondissement de la réflexion sur le projet, le dossier et sur la démarche présentée par le candidat en relation avec les attentes institutionnelles.

Il s'agit de partir de l'observable ou de ce qui est énoncé afin d'aider le candidat, selon le cas, à préciser ou à développer ses propos, à prendre de la distance ou à montrer l'articulation des références aux questions du programme.

La CONFIDENTIALITE DES NOTES EST ABSOLUE jusqu'à la diffusion officielle des résultats !

Aucun échange d'information de ce type entre collègue !

Pour toutes questions, remontées ou prises de contact :

Mme Sophie FREY

chargée de missions auprès de l'inspection - suivi dossier bac 2027 :

Sophie-Anne-Gwe.Frey@ac-orleans-tours.fr

06 50 36 17 58

Œuvres, thèmes, questions de référence du Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité d'arts plastiques en classe terminale de la voie générale

BO

Bulletin officiel n°4 du 22 janvier 2026

<https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo4/MENE2536492N>

MENE2536492N

Note de service du 29-12-2025

MENJ - Dgesco C1-3

Le programme de l'enseignement de spécialité en arts plastiques de la classe terminale institue des œuvres, thèmes et questions de référence. Ils sont régulièrement renouvelés et publiés au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Sous la forme d'un corpus artistique, culturel et théorique commun, **ils éclairent**, selon des problématiques et des pratiques artistiques spécifiques ou plurielles, **les connaissances et les compétences travaillées du programme**. De la sorte, **ils sont articulés et mis en dialogue avec les autres références** choisies par le professeur **pour jalonner les objectifs du parcours** de culture plastique et artistique du cycle terminal.

- CORPUS -

Œuvres et thèmes de référence

Documenter ou augmenter le réel



Joseph Vernet (1714-1789), *La ville et la rade de Toulon, deuxième vue, le port de Toulon, vue du Mont Faron*, 1756, huile sur toile, H. : 165 cm, L. : 263 cm, Paris, [musée du Louvre](#).



Andreas Gursky (1955-), *99 cent*, 1999, tirage : 5/6, photographie, épreuve couleur sous Diasac, épreuve chromogène, 206,5 x 337 x 5,8 cm (197 x 327 hors marge), Paris, Musée national d'art moderne ([MNAM](#)).

Expérience des espaces physiques et symboliques de l'œuvre



Louise Bourgeois (1911-2010), *Maman*, 1999 (fonte de 2001), bronze, marbre et acier inoxydable, 8,95 x 9,80 x 11,6 m, édition 2/6. Bilbao, [musée Guggenheim Bilbao](#), Espagne.



Jean Bologne dit Giambologna (1529-1608), *Il Colosso dell' Appennino (Le colosse de l'Apennin) ou Jupiter*, 1579 à 1583, sculpture, H : 14 m., taillée dans la roche, pour partie recouverte d'enduits (stuc et autres) imitant la boue, les algues et des stalactites, jeux d'eau, intérieur de la sculpture constitué de plusieurs chambres communicantes sur trois niveaux (base, ventre, tête) avec vues sur l'extérieur. Vaglia, Villa di Pratolino, Italie.

Questionnements

• Champ des questionnements plasticiens

Domaines de l'investigation et de la mise en œuvre des langages et des pratiques plastiques : outils, moyens, techniques, médiums, matériaux, notions au service d'une création à visée artistique.

La représentation, ses langages, moyens plastiques et enjeux artistiques

Rapport au réel : mimesis, ressemblance, vraisemblance et valeur expressive de l'écart.

La matière, les matériaux et la matérialité de l'œuvre

Propriétés de la matière et des matériaux, leur transformation : états, caractéristiques, potentiels plastiques.

Domaines de la présentation des pratiques, des productions plastiques et de la réception du fait artistique : les relations entre l'œuvre, l'espace, l'auteur, le spectateur.

La monstration et la diffusion de l'œuvre, les lieux, les espaces, les contextes

Contextes d'une monstration de l'œuvre : lieux, situations, publics.

Domaines de la formalisation des processus et des démarches de création : penser l'œuvre, faire œuvre.

L'idée, la réalisation et le travail de l'œuvre

Projet de l'œuvre : modalités et moyens du passage du projet à la production artistique, diversité des approches.

• Champ des questionnements artistiques interdisciplinaires

Liens entre arts plastiques et architecture, paysage, design d'espace et d'objet

Environnement et usages de l'œuvre ou de l'objet

• Champ des questionnements artistiques transversaux

Mondialisation de la création artistique : métissages ou relativité des cultures du monde

Annexe 1 : Document de synthèse

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE Epreuve terminale Partie orale de l'épreuve : pratique et culture plastiques			Enseignement de spécialité « ARTS » Arts plastiques	
Lycée :			Session :	
NOM du candidat				
Prénom du Candidat				
Effectif total des élèves en Terminale spécialité :		Nombre de groupe en Terminale spécialité :	☐ 1	☐ 2
Organisation, contexte de l'enseignement en Terminale spécialité : (EDT, salle, sorties, avec option, etc.)				
PROJET ABOUTI :	Description sommaire ou insert visuel de la (ou des) réalisation(s) (-maximum 4-)		Description sommaire éventuelle du dossier	
CARNET DE TRAVAIL :	☐ 1 Carnet papier ☐ 2 Carnet numérique			
« Rédigé par le professeur, il décrit sommairement en une page, les grandes étapes du travail de la classe et atteste de l'authenticité du projet présenté par le candidat. »				
Émargements – tampons - visa :				
Le professeur :			Le chef d'établissement :	

Annexe 2 : Fiches d'évaluation des candidats

Un exemple de grille indicative. Voir également outil d'évaluation transmis par l'IGESR, p. 13

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE				Enseignement de spécialité « ARTS »			
Epreuve terminale				Arts plastiques			
Partie orale de l'épreuve : pratique et culture plastiques							
Nom / Prénom du candidat :							
Lycée d'origine :							
Centre d'épreuve :							
Date :	/ / 20__	Hrs début :		Hrs fin :			
La présentation d'un projet abouti à visée artistique (réalisations et dossier) et sur le carnet de travail servent de point d'appui et ne sont pas évalués en tant que tels.							
L'évaluation porte sur les compétences travaillées et les attendus figurant au programme de l'enseignement de spécialité ARTS - Arts plastiques, en classe de terminale.				Niveau de maîtrise évalué :			
Pratiquer les arts plastiques de manière réflexive							
Expérimenter, produire, créer				Insuffi.	Moyen		
- Choisir et expérimenter, mobiliser, adapter et maîtriser des langages et des moyens plastiques variés dans l'ensemble des champs de la pratique. - S'approprier des questions artistiques en prenant appui sur une pratique. - Recourir à des outils numériques de captation et de production à des fins de création artistique. - Exploiter des informations et de la documentation, notamment iconique, pour servir un projet de création.						Satisfais.	Excell.
Mettre en œuvre un projet artistique individuel ou collectif				Insuffi.	Moyen		
- Concevoir, réaliser, donner à voir des projets artistiques. - Se repérer dans les étapes de la réalisation d'une production plastique, en anticiper les difficultés éventuelles pour la faire aboutir. - Faire preuve d'autonomie, d'initiative, de responsabilité, d'engagement et d'esprit critique dans la conduite d'un projet artistique - Confronter intention et réalisation pour adapter et réorienter un projet, s'assurer de la dimension artistique de celui-ci.						Satisfais.	Excell.
Questionner le fait artistique				Insuffi.	Moyen		
- Proposer et soutenir l'analyse et l'interprétation d'une pratique, d'une démarche, d'une œuvre. - Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques et situer des œuvres dans l'espace et dans le temps. - Établir une relation sensible et structurée par des savoirs avec les œuvres et s'ouvrir à la pluralité des expressions. - Interroger et situer œuvres et démarches artistiques du point de vue de l'auteur et de celui du spectateur.						Satisfais.	Excell.
Exposer l'œuvre, la démarche, la pratique				Insuffi.	Moyen		
- Prendre en compte les conditions de la présentation et de la réception d'une production plastique dans la démarche de création ou dès la conception. - Exposer à un public ses productions, celles de ses pairs ou celles des artistes. - Dire et partager sa démarche et sa pratique, écouter et accepter les avis divers et contradictoires. - Être sensible à la réception de l'œuvre d'art, aux conditions de celle-ci, aux questions qu'elle soulève et prendre part au débat suscité par le fait artistique.						Satisfais.	Excell.
Première partie (15 min. maximum) : Présentation d'un projet					/12 pts		
Deuxième partie (le temps restant) : Entretien					/8 pts		
Appréciation					/20		
Membres du jury :							
Nom / Prénom :		Nom / Prénom :					
Signature :		Signature :					

Annexe 3 : Éléments repères pour l'épreuve écrite

Un exemple de grille indicative. Voir également outil d'évaluation transmis par l'IGESR, p 15

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE		Enseignement de spécialité « ARTS »
Epreuve terminale		Arts plastiques
Partie écrite de l'épreuve : culture plastique et artistique		
Session :		
Anonymat copie n° :		
Jury n° :		
L'évaluation porte sur les compétences travaillées et les attendus figurant au programme de l'enseignement de spécialité ARTS - Arts plastiques, en classe de terminale.		Niveau de maîtrise évalué :

*Une attention à porter sur la maîtrise de la langue
et l'acquisition du vocabulaire spécifique adapté.*

Partie 1	A traiter obligatoirement par <u>tous</u> les candidats			
Analyse méthodique d'un corpus d'œuvres et réflexion sur certains aspects de la création artistique				/12pts
Je suis capable de saisir les œuvres d'un point de vue plasticien	Insuffi.	Moyen	Satisfais.	Excell.
Je suis capable d'effectuer une analyse méthodique	Insuffi.	Moyen	Satisfais.	Excell.
Je suis capable de tendre des liens entre des œuvres d'un même corpus	Insuffi.	Moyen	Satisfais.	Excell.
Je suis capable de problématiser	Insuffi.	Moyen	Satisfais.	Excell.
Je suis capable de faire appel à une culture personnelle référencée et élargie	Insuffi.	Moyen	Satisfais.	Excell.
Partie 2	Le candidat traite <u>au choix</u> l'un des deux sujets			
Commentaire critique d'un document sur l'art OU Note d'intention pour un projet d'exposition				/8pts
Sujet A : Commentaire critique d'un document sur l'art				
Je suis capable de saisir un document et faire preuve de synthèse	Insuffi.	Moyen	Satisfais.	Excell.
Je suis capable d'analyser un document	Insuffi.	Moyen	Satisfais.	Excell.
Je suis capable de problématiser (au regard d'une consigne)	Insuffi.	Moyen	Satisfais.	Excell.
Je suis capable de faire appel à mes connaissances et une culture personnelle référencée et élargie (interdisciplinaire et transversale)	Insuffi.	Moyen	Satisfais.	Excell.
OU :				
Sujet B : Note d'intention pour un projet d'exposition				
Je suis capable d'explicitier par écrit des intentions	Insuffi.	Moyen	Satisfais.	Excell.
Je suis capable de traduire graphiquement/visuellement (par des croquis, schémas, collages, prélèvements) mes intentions	Insuffi.	Moyen	Satisfais.	Excell.
Je suis capable de raisonner pertinemment mon projet d'exposition avec la consigne et l'œuvre choisie	Insuffi.	Moyen	Satisfais.	Excell.
Je suis capable d'exposer (affirmer) un parti-pris / une proposition singulière	Insuffi.	Moyen	Satisfais.	Excell.
Note :				/20

Se doter d'un outil commun de synthèse de l'évaluation

Un exemple d'outil de positionnement et de synthèse avant notation, dans une logique d'évaluation dite par « profil »

Compétences travaillées du programme (principalement mobilisées par la partie écrite de l'épreuve terminale)	Composantes de l'épreuve écrite (1 ^{ère} partie commune/2 ^{ème} partie : sujets A et B au choix)		Éléments des compétences travaillées du programme principalement mobilisées par l'épreuve (compétences non classées par ordre priorité, mais de relation entre les différentes composantes de l'épreuve)	Qualités et maîtrises des compétences, des connaissances, de la culture mobilisées					Synthèses par composantes			Barème		Note globale	
				Non Observables	Insuffisantes	Suffisant	Satisfaisantes	Très Bonnes	Synthèse 1 ^{ère} partie	Synthèse 2 ^{ème} partie A	Synthèse 2 ^{ème} partie B	Barème 1 ^{ère} Partie	Barème 2 ^{ème} Partie		
QUESTIONNER LE FAIT ARTISTIQUE	1 ^{ère} partie	2 ^{ème} partie : Sujet A	2 ^{ème} : Sujet B	Analyser et interpréter une pratique, une démarche, une œuvre									/12		/20
				Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques et situer des œuvres dans l'espace et dans le temps											
				Établir une relation sensible et structurée par des savoirs avec les œuvres et s'ouvrir à la pluralité des expressions											
				Être sensible à la réception de l'œuvre d'art, aux conditions de celle-ci, aux questions qu'elle soulève et prendre part au débat suscité par le fait artistique											
				Exposer à un public ses productions, celles de ses pairs ou celles des artistes											
EXPOSER				Prendre en compte les conditions de la présentation et de la réception d'une production plastique dans la démarche de création ou dès la conception											

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE
Epreuve terminale - Partie écrite de l'épreuve : culture plastique et artistique

Enseignement de spécialité
« ARTS » Arts plastiques

Partie 1 : Analyse méthodique d'un corpus d'œuvres et réflexion sur certains aspects de la création artistique **12 points**
 Rédaction d'une analyse méthodique et réflexion argumentée portant sur un aspect de la création artistique, induit par une consigne, un corpus de 3 à 5 œuvres -dont une partie est issue des questions limitatives de terminale- et complétée librement par des croquis, schémas, collages, décalques (sauf indications contraires). **A traiter obligatoirement par tous les candidats**

Compétence : « Questionner le fait artistique »
Connaître :
 - Proposer et soutenir l'analyse et l'interprétation d'une pratique, d'une démarche, d'une œuvre
 - Mobiliser une culture plastique et artistique personnelle
Expliciter :
 - Etablir une relation sensible et structurée par des savoirs avec les œuvres
 - Présenter la composition ou la structure matérielle d'une œuvre, d'identifier ses constituants plastiques en utilisant un vocabulaire descriptif précis et approprié
 - Analyser, interpréter d'une manière sensible et réflexive un corpus d'œuvres ;
 - Exposer dans un texte, construit et argumenté en utilisant un vocabulaire approprié, ses réflexions et analyses en réponse à une question ou un sujet donné
Situer :
 - Interroger et situer œuvres et démarches artistiques du point de vue de l'auteur et de celui du spectateur
 - Situer des œuvres dans leur contexte historique et culturel au moyen des principaux systèmes plastiques ou conceptions artistiques dont elles témoignent

Partie 2 : **Le candidat traite au choix l'un des deux sujets** **8 points**

SUJET A : Commentaire critique d'un document sur l'art Rédaction d'un commentaire critique d'une à deux pages à partir d'un document sur l'art (visuel et/ou textuel), accompagné d'une consigne reliée aux questionnements artistiques transversaux.	SUJET B : Note d'intention pour un projet d'exposition Rédaction d'une note d'intention d'une à deux pages, incluant obligatoirement schémas et croquis, pour un projet d'exposition d'une des œuvres du corpus, à partir d'une consigne portant sur les domaines de la présentation des pratiques, des productions plastiques et de la réception du fait artistique.
--	--

Compétence : « Questionner le fait artistique » Expliciter : - Exprimer un avis construit et étayé relié au champ des questionnements artistiques transversaux Connaître : - Mobiliser une culture plastique et artistique personnelle	Compétence : « Questionner le fait artistique » Expliciter : - Dire et partager sa démarche par différents moyens en choisissant des langages - Rédiger une note d'intention qui réponde à une question donnée liée au domaine de la présentation de l'œuvre d'art. Connaître : - Mobiliser une culture plastique et artistique personnelle.
--	---

Compétence : « Exposer l'œuvre, la démarche, la pratique » - Etre sensible à la réception de l'œuvre d'art, aux conditions de celle-ci, aux questions qu'elle soulève et prendre part au débat suscité par le fait artistique	Compétence : « Exposer l'œuvre, la démarche, la pratique » - Prendre en compte les conditions de la présentation et de la réception d'une production plastique dans la démarche de création ou dès la conception - Etre sensible à la réception de l'œuvre d'art, aux conditions de celle-ci, aux questions qu'elle soulève.
--	--

Compétence transversale : s'ouvrir à l'altérité - Etre attentif à la réflexion d'autrui, - Montrer une ouverture à la diversité des démarches et des productions, des points de vue	<i>Pour la dimension des croquis :</i> Compétence « Pratiquer les arts plastiques de manière réflexive » Expérimenter, produire, créer : - Choisir et maîtriser des langages et des moyens plastiques au service de ses intentions
---	--

Document de travail académique : repérage des compétences disciplinaires à travailler/à évaluer

Annexe 4 : Fiche d'évaluation des candidats

Enseignement de spécialité ARTS-Arts plastiques

Session :

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Epreuve orale de contrôle

Centre épreuve :		Date :	/	/
Nom / Prénom du candidat :				
Lycée d'origine :				
Horaire prépa :		Horaire épreuve :		

Première partie (15 min. maximum) : Choix par le jury d'un document parmi 4 apportés par le candidat, portant sur des œuvres hors questions limitatives et relevant des questionnements des programmes au cycle terminal.	Note :		/ 10 pts
Observations, remarques, évaluation de cette partie d'entretien :			
Deuxième partie (le temps restant) : L'entretien se poursuit sur la base d'un ou plusieurs documents issus ou explicitement liés aux questions limitatives publiées au BOEN.	Note :		/ 10 pts
Observations, remarques, évaluation de cette partie d'entretien :			
Appréciation synthétique :	NOTE FINALE :		/20

Nom, prénom, émargement de l'examineur-jury :

Un exemple de grille indicative.

Annexe 5 : Une échelle descriptive *A Venir*

Annexe 6 : Horaires de passages - A titre indicatif –

8h00 – 8h30	Arrivée des jurys et coordination
Candidat 1 :	
08h30 – 8h40	temps de préparation (10 min maxi // Consultation carnet de travail)
8h40 – 8h50	Présentation (10 min maxi)
8h50 – 9h10	Entretien (le temps restant ou 20 min maxi)
9h10 – 9h25	Délibération-évaluation
Candidat 2 :	
09h25 – 9h35	temps de préparation (10 min maxi // Consultation carnet de travail)
9h35 – 9h45	Présentation (10 min maxi)
9h45 – 10h05	Entretien (le temps restant ou 20 min maxi)
10h05 – 10h20	Délibération-évaluation
Candidat 3 :	
10h20 – 10h30	temps de préparation (10 min maxi // Consultation carnet de travail)
10h30 – 10h40	Présentation (10 min maxi)
10h40 – 11h00	Entretien (le temps restant ou 20 min maxi)
11h00 – 11h15	Délibération-évaluation
Candidat 4 :	
11h15 – 11h25	temps de préparation (10 min maxi // Consultation carnet de travail)
11h25 – 11h35	Présentation (10 min maxi)
11h35 – 11h55	Entretien (le temps restant ou 20 min maxi)
11h55 – 12h10	Délibération-évaluation
12h10 – 13h30	Pause-déjeuner
Candidat 5 :	
13h30 – 13h40	temps de préparation (10 min maxi // Consultation carnet de travail)
13h40 – 13h50	Présentation (10 min maxi)
13h50 – 14h10	Entretien (le temps restant ou 20 min maxi)
14h10 – 14h25	Délibération-évaluation
Candidat 6 :	
14h25 – 14h35	temps de préparation (10 min maxi // Consultation carnet de travail)
14h35 – 14h45	Présentation (10 min maxi)
14h45 – 15h05	Entretien (le temps restant ou 20 min maxi)
15h05 – 15h20	Délibération-évaluation
Candidat 7 :	
15h20 – 15h30	temps de préparation (10 min maxi // Consultation carnet de travail)
15h30 – 15h40	Présentation (10 min maxi)
15h40 – 16h00	Entretien (le temps restant ou 20 min maxi)
16h00 – 16h15	Délibération-évaluation
Candidat 8 :	
16h15 – 16h25	temps de préparation (10 min maxi // Consultation carnet de travail)
16h25 – 16h35	Présentation (10 min maxi)
16h35 – 16h55	Entretien (le temps restant ou 20 min maxi)
16h55 – 17h10	Délibération-évaluation
(Candidat 9 :)	
17h10 – 17h20	temps de préparation (10 min maxi // Consultation carnet de travail)
17h20 – 17h30	Présentation (10 min maxi)
17h30 – 17h50	Entretien (le temps restant ou 20 min maxi)
17h50 – 18h05	Délibération-évaluation
	Saisie des notes <u>sans verrouiller</u> et envoi des notes tous les soirs à alain.murschel@ac-orleans-tours.fr (verrouillage le dernier jour des oraux).

Annexe 7 : Calendrier 2027 *A venir*

Grand oral - Epreuve terminale Baccalauréat

A destination des enseignements de spécialité ARTS - Arts plastiques

Source BO n°36 du 28 septembre 2023, note de service du 26 sept 2023 : <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo36/MENE2323117N>

L'épreuve orale terminale est **l'une des cinq épreuves terminales** de l'examen du baccalauréat.

Elle est **obligatoire** pour tous les candidats qui présentent l'épreuve dans les mêmes conditions.

- Elle permet au candidat de **montrer sa capacité à prendre la parole en public** de façon claire et convaincante.

- Elle lui permet aussi de mettre les savoirs qu'il a acquis, particulièrement dans ses enseignements de spécialité, **au service d'une argumentation, et de montrer comment ces savoirs ont nourri son projet d'études**, voire son projet professionnel.

Le jury valorise la **solidité des connaissances** du candidat, sa **capacité à argumenter** et à **relier les savoirs, son esprit critique, la précision de son expression, la clarté de son propos, son engagement dans sa parole, sa force de conviction**. Il est composé de deux professeurs de disciplines différentes, **dont l'un représente l'un des deux enseignements de spécialité du candidat** et l'autre représente **un autre enseignement** (spécialité ou enseignements communs), ou est professeur-documentaliste. Ils contribuent ensemble à l'évaluation globale du candidat.

Accueil du candidat

Au début de l'épreuve, le candidat **présente au jury deux questions**.

Ces questions **portent sur les deux enseignements de spécialité soit pris isolément, soit abordés de manière transversale**. Elles mettent en lumière un des grands enjeux du ou des programmes de ces enseignements.

Elles sont **adossées à tout ou partie du programme du cycle terminal**. Pour les candidats scolarisés, elles ont été **élaborées et préparées par le candidat avec ses professeurs et, s'il le souhaite, avec d'autres élèves**.

Les **questions sont transmises au jury**, par le candidat, sur une feuille **signée par les professeurs** des enseignements de spécialité du candidat et **portant le cachet de son établissement** d'origine.

→ **Le jury choisit une des deux questions.**

Préparation (20 min.)

Le candidat met en ordre ses idées et réalise, **s'il le souhaite, un support**.

→ **Ce support ne fait pas l'objet d'une évaluation.**

QU'ENTEND-ON PAR SUPPORT ?
Des notes pour l'exposé, une trame de prise de parole...
ET/OU
Document illustratif, diagramme, courbe, tableau, formule



Epreuve (20 min.) en 2 tps

Le candidat effectue sa présentation du premier temps debout, sauf aménagements pour les candidats à besoins spécifiques.

Pour les deuxième et troisième temps de l'épreuve, le candidat est assis ou debout selon son choix.



1. Présentation d'une question (10 min.)

Pour son exposé, le candidat **dispose [s'il le souhaite] du support** qu'il a [éventuellement] préparé.

Le candidat explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond. Le jury évalue les **capacités argumentatives et les qualités oratoires du candidat**.

2. Échange avec le candidat (10 min.)

Le jury interroge ensuite le candidat pour **l'amener à préciser et à approfondir sa pensée**. Il peut interroger le candidat sur toute partie du programme du cycle terminal de ses enseignements de spécialité, **en lien avec le premier temps de l'épreuve qui lui-même s'adosse à ces enseignements**. S'il le souhaite, le candidat dispose d'un tableau.

Le jury évalue ainsi **la solidité des connaissances et les capacités argumentatives du candidat**.



Les candidats individuels ou les candidats issus des établissements scolaires privés hors contrat présentent l'épreuve orale terminale dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Le document précisant les questions présentées par le candidat à destination du jury est alors constitué par le candidat lui-même, en conformité avec le cadre défini pour les candidats scolaires.

Annexe 1 - Grille d'évaluation indicative de l'épreuve orale terminale

	Qualité orale de l'épreuve	Qualité de la prise de parole en continu	Qualité des connaissances	Qualité de l'interaction	Qualité et construction de l'argumentation
TRES INSUFFISANT	Difficilement audible sur l'ensemble de la prestation. Le candidat ne parvient pas à capter l'attention.	Énoncés courts, ponctués de pauses et de faux démarrages ou énoncés longs à la syntaxe mal maîtrisée.	Connaissances imprécises, incapacité à répondre aux questions, même avec une aide et des relances.	Réponses courtes ou rares. La communication repose principalement sur l'évaluateur.	Pas de compréhension du sujet, discours non argumenté et décousu.
INSUFFISANT	La voix devient plus audible et intelligible au fil de l'épreuve mais demeure monocorde. Vocabulaire limité ou approximatif.	Discours assez clair mais vocabulaire limité et énoncés schématiques.	Connaissances réelles, mais difficulté à les mobiliser en situation à l'occasion des questions du jury.	L'entretien permet une amorce d'échange. L'interaction reste limitée.	Début de démonstration mais raisonnement lacunaire. Discours insuffisamment structuré.
SATISFAISANT	Quelques variations dans l'utilisation de la voix ; prise de parole affirmée. Il utilise un lexique adapté. Le candidat parvient à susciter l'intérêt.	Discours articulé et pertinent, énoncés bien construits.	Connaissances précises, une capacité à les mobiliser en réponses aux questions du jury avec éventuellement quelques relances	Répond, contribue, réagit. Se reprend, reformule en s'aidant des propositions du jury.	Démonstration construite et appuyée sur des arguments précis et pertinents.
TRES SATISFAISANT	La voix soutient efficacement le discours. Qualités prosodiques marquées (débit, fluidité, variations et nuances pertinentes, etc.). Le candidat est pleinement engagé dans sa parole. Il utilise un vocabulaire riche et précis.	Discours fluide, efficace, tirant pleinement profit du temps et développant ses propositions.	Connaissances maîtrisées, les réponses aux questions du jury témoignent d'une capacité à mobiliser ces connaissances à bon escient et à les exposer clairement.	S'engage dans sa parole, réagit de façon pertinente. Prend l'initiative dans l'échange. Exploite judicieusement les éléments fournis par la situation d'interaction.	Maîtrise des enjeux du sujet, capacité à conduire et exprimer une argumentation personnelle, bien construite et raisonnée.

Cette grille d'évaluation indicative doit être prise en compte également pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Le jury veillera à adopter une attitude bienveillante et ouverte afin de permettre d'évaluer les objectifs de l'épreuve dans le respect des compétences spécifiques du candidat.

Annexe 2 – Aménagements de l'épreuve orale

En appliquant les articles D. 351-27 et suivants du Code de l'éducation, les candidats à l'examen du baccalauréat général ou technologique dont les troubles impactent la passation de l'épreuve orale terminale (troubles neurodéveloppementaux, troubles du langage oral ou de la parole, troubles des fonctions auditives, troubles psychiques, troubles des fonctions motrices ou maladies invalidantes, etc.) qui souhaitent bénéficier d'aménagements de l'épreuve orale terminale peuvent en faire une demande selon les procédures en vigueur.

Les demandes d'adaptation ou d'aménagements peuvent porter particulièrement sur :

- 1) Une majoration du temps de préparation ou du temps de passation de l'épreuve ;
- 2) Une brève pause en raison de la fatigabilité de certains candidats (déductible du temps de passation) ;
- 3) Une accessibilité des locaux et une installation spécifique de la salle ;
- 4) Des aides techniques ou du matériel apportés par le candidat ou fournis par l'établissement : utilisation d'une tablette ou d'un ordinateur équipé d'un logiciel spécifique le cas échéant (logiciel de retour vocal par exemple) que l'élève est habitué à utiliser en classe, mais vidé de ses dossiers ou fichiers et hors connexion ;
- 5) La communication : le port, par au moins un membre du jury, d'un micro haute fréquence (HF), une énonciation claire et simple des questions en face du candidat afin de faciliter une lecture labiale le cas échéant ou toute autre modalité d'adaptation ;
- 6) Les aides humaines :
 - un secrétaire reformulant une question ou expliquant un sens second ou métaphorique, rassurant le candidat ou apportant toute autre aide requise,
 - un enseignant spécialisé dans les troubles des fonctions auditives le cas échéant,
 - un interprète en langue des signes française (LSF) ou un codeur en langage parlé complété (LPC) ;
- 7) D'autres adaptations possibles :
 - fournir une transcription écrite (avec ou sans aide humaine) pour la présentation orale de la question et pour l'échange sur le projet d'orientation du candidat,
 - répondre par écrits brefs (avec ou sans aide humaine) lors des échanges avec le jury,
 - la présence dans les membres du jury d'au moins une personne maîtrisant la LSF ou le code LPC, le cas échéant, sera préférée à la présence d'un interprète ou d'un codeur,
 - toute autre mesure favorisant les échanges avec le jury et conforme à la réglementation en vigueur.

Document de travail

Principes communs

dans la conduite des apprentissages et les attendus de fin de cycle terminal et d'épreuves

Synthèses issues des groupes de travaux des professeurs de spécialité ARTS-Arts *plastiques* qui permettent de mesurer les écarts, évolutions et progressions portées/possibles encore sur les deux sessions passées et celle qui s'engage.

1. Remontées d'observations à l'issue des corrections de la 1ère session
2. Leviers et positionnements communs portés lors de la journée de formation du 4 octobre 2022
3. Principes communs posés lors de la journée de formation du 7 octobre 2024, **permettant un réglage partagé.**

Epreuve orale

Epreuve écrite

(L'analyse méthodique, le commentaire critique d'un document sur l'Art et la note d'intention pour un projet d'exposition)

Epreuve orale

Remontées d'observations à l'issue des corrections de la 1 ^{ère} session	Leviers et positionnements communs portés au 4 octobre 2022	Principes communs portés au 7 octobre 2024
Le projet abouti révèle parfois des pratiques conduites à partir de sujets donnés (enfermant, briguant les pratiques/démarches personnelles et singulières) et aux réalisations parfois sans véritables liens entre eux et qui sont artificiellement sélectionnés/rattachés sous un « thème » pour faire office de projet abouti. Plusieurs dossiers sous forme de présentations de planches (appliquées/sur fonds noirs, plastifiées, etc.). Confusions parfois entre le carnet de travail et le dossier : usage et forme. Discours et références parfois formatés. Des jurys attendent que le projet abouti soit systématiquement pensé en vue d'un projet d'exposition (des planches dédiées attendues ?) A l'inverse, quand les projets aboutis pensent une présentation, celle-ci n'est pas toujours maîtrisée par le candidat qui raisonne cela le jour de l'oral. Des projets uniquement photographiques et réalisés en dehors des heures de cours d'arts plastiques posent questions sur la pratique plastique réelle et effective en classe. Des projets réalisés en groupe / en collaboration créent une certaine répétition et réduisent la singularité. Les présentations du projet abouti/4 réalisations plastiques, carnets et dossiers investissent et questionnement inégalement l'espace de présentation et le mobilier mis à disposition le jour de l'épreuve orale.	- Le projet abouti s'entend comme la restitution d'une production plastique "finale" (d'au maxima 4 réalisations plastiques) qui constitue un ensemble qui soit explicitement liées par une démarche réflexive et plastique cohérente, fusse t'elle évolutive. - Relier les démarches des élèves et leur projet abouti au programme et aux questionnements associés. Le dossier documente le projet abouti, sa forme libre n'impose aucunement une forme de présentation et autorise les éléments épars (« pouvoir être rassemblées et transportées dans un format du type « raisin » et de 5 cm d'épaisseur »). Le carnet de travail permet de restituer et de témoigner du parcours de formation annuel de l'élève, dans une appropriation libre, personnelle, totale ou partielle. Par-delà le temps de présentation du projet, entraîner l'élève à l'entretien dialogué. Penser l'exposition du projet abouti permet de travailler cette question et d'être paré à une éventuelle explicitation à l'oral, sans être pour autant obligatoirement attendue (il y a la partie 2-sujet B de l'épreuve écrite pour cela). Le projet abouti émanant d'un enseignement dispensé sur des heures dédiées, notamment à la pratique, il apparaît naturel de faire le témoignage de réalisations également produites en classe (au moins pour partie). Proposer des variantes dans les restitutions : autres parties, angles de vue, etc. Travailler et questionner la présentation du projet abouti, des 4 réalisations plastiques, dossier et carnet de travail en exploitant le mobilier, les conditions, dimensions spatiales, les points de vue, temporalités, circulations du regardeur, etc.	□ Définir avec les élèves ce qu'est un projet abouti et <u>l'aider à opérer des choix</u> dans sa sélection, (cela est statué sur <i>le document de synthèse</i> et ne se décide pas après !), afin d'éclairer sa démarche et l'axe (de questionnement.s) pris (prendre appui des questionnements/notions des programmes) □ Penser le dossier comme un recueil / un ensemble d'éléments éclairants (recherches, esquisses, photos, ...) <u>qui ne se perd pas</u> dans la réalisation esthétisante d'une "planche". (Optimiser le temps sur le fond !) □ La présentation spatiale du <i>projet abouti</i>, comme des éléments du <i>dossier</i> gagnent à être poursuivie (sans être toutefois évaluée ; non attendu en tant que tel) □ Le carnet de travail (numérique) témoigne de <u>l'ensemble du parcours de formation de terminal</u>, sans en amputer des parties toujours révélatrices... (Si poursuite du carnet de première, avoir un repère clair pour le jury !)

Epreuve écrite - Analyse méthodique d'un corpus d'œuvres et réflexion sur certains aspects de la création artistique

Remontées d'observations à l'issue des corrections de la 1 ^{ère} session	Leviers et positionnements communs portés au 4 octobre 2022	Principes communs portés au 7 octobre 2024
Analyse plastique des œuvres du corpus, une après l'autre, qui peine encore à dépasser le descriptif et le cours. Des difficultés encore à se confronter réellement au sujet, à traiter l'axe de travail proposé et à le mettre en lien avec une analyse d'œuvres restée superficielle / en surface. La capacité à questionner, voir à problématiser fait encore trop souvent défaut. Le corpus d'œuvres sert l'analyse descriptive et peine à viser des questionnements et le fait artistique. Connaissances référentielles et culturelles encore trop souvent ténues, non personnelles et ne dépassant parfois pas le programme limitatif ou alors s'y plaquant artificiellement. Ecrits qui manquent parfois de structure/ration. Les croquis relèvent davantage d'une volonté de faire un beau dessin, plutôt que d'explicitement visuellement une idée. La question de la plus-value ?	Dès la première, travailler l'analyse d'œuvres isolément ET de manière croisée (corpus d'œuvres) afin d'habituer (analyse méthodique) les élèves aux approches convergentes et divergentes. Entraîner les élèves à questionner un corpus d'œuvres, afin d'en faire émerger des questionnements (plasticiens), voire problématiques, soulevant des axes de travail potentiels. Proposer des situations d'enseignement qui partent d'axes de travail, afin que les élèves puissent les définir (tous les termes), les questionner et les référencer (apport du cours et apport personnel) - Relier et associer le champ référentiel convoqué (du cours, comme celui propre à l'élève) aux questionnements des programmes afin de constituer une base repère et élargie de références ; sorte d'inventaire, mais non exhaustif ! - Solliciter pour chaque devoir écrit un champ référentiel personnel. - Engager les élèves dans des écrits qui amorcent l'analyse méthodique et la réflexion par une approche croisée des œuvres retenues et/ou une saisie circonscrite de l'axe de travail. - Travailler une structuration, un plan qui se relie continuellement à (un) l'axe de travail (le fil directeur). Entraîner les élèves à la prise de croquis/schéma rapide et explicite sur des œuvres vues en cours, notamment celles du programme limitatif (réexploitation potentielle lors de l'analyse méthodique attendue).	□ Entrée par et faire travailler prioritairement l'axe de travail (renvoi aux questionnements des programmes) □ Poser une méthode d'analyse (sans attendre un plan type) qui relie, croise plusieurs œuvres ensemble, afin d'éviter (dans les écrits) l'analyse "perlée" d'une œuvre après l'autre □ L'analyse posée n'est pas une fin en soi « et » doit viser un écrit qui témoigne d'une capacité à porter « réflexion sur certains aspects de la création artistique », qu'importe la méthode employée (plan, parties, apports d'autres références enrôlées dans l'analyse ou venant la compléter, ...) □ Travailler et renforcer le vocabulaire spécifique, le regard (analytique) et l'approche sensible de plasticien sur les œuvres □ Habituer les élèves à réaliser des croquis des œuvres de référence et d'autres stratégiquement choisies (se créer une banque de quelques références)

Epreuve écrite - *Commentaire critique d'un document sur l'art*

Remontées d'observations à l'issue des corrections de la 1 ^{ère} session	Leviers et positionnements communs portés au 4 octobre 2022	Principes communs portés au 7 octobre 2024
De trop nombreuses paraphrases du texte et simples descriptions formelles qui n'engagent pas suffisamment la dimension critique du document sur l'art. Approche encore trop littérale du document et manque de distanciation (critique). Eléments de <u>la consigne</u> (*) parfois totalement évacués pour préférer d'autres questionnements/problématisations. <i>(*) et non pas l'axe de travail (ce dernier étant dévolu à la Partie 1 : analyse méthodique)</i> Manque d'ancrage référentiel/d'expériences personnelles	Définir et travailler, en termes de vocabulaire et de références, le champ de questionnement artistique transversal retenu dans le programme en cours ; ici : « <i>L'artiste et la société : faire œuvre face à l'histoire et la politique</i> » - Travailler et définir avec les élèves ce qu'est un document sur l'art (prélèvement de magazine, captation de site internet, blog d'artistes, affiche, flyers, 1^{ère}/4^{ème} de couverture, cartel,...) - Engager des situations de cours où l'élève peut oralement mais aussi par des écrits (même courts) expliciter son point de vue, son ressenti et défendre une argumentation. En appui de formulations de consignes (*) proposées, travailler avec les élèves <u>le prélèvement et la définition des termes clés, leur mise en relation, le vocabulaire spécifique</u> et la mise en exergue de ce que cela induit (en matière de questionnements,...). Partant d'un document sur l'art et d'une consigne donnée, <u>engager les élèves à investiguer et proposer un apport référentiel personnel</u> (œuvre d'art, exposition fréquentée, connaissance de structures culturelles, lectures, etc.), parallèlement à l'apport du cours lui-même.	☐ Entrée par la saisie du document : <i>de quoi ça parle</i> (définir le sens/le fond), <i>comment est-ce exposé</i> (le visuel, la source) et <i>comment <u>le relier au sujet</u></i> (reprise du sujet en le questionnant, voire en le problématisant) ☐ Identifier et préciser les mots clés, les concepts, d'une part, puis les relier aux questionnements et notions des programmes ☐ En dégager des pistes de réflexions et questionnements ☐ Puis renvoyer à des références (et expériences/visites personnelles*) artistiques précises, mais au service du/d'un sujet posé (<i>*faire un état de lieux avec les élèves</i>) ☐ La forme (plan/parties) dissertée n'étant pas attendue. Habituer les élèves à poser, par écrit, une analyse au service d'un propos (commentaire) personnel (niveau1) développé (niveau2), argumenté (niveau3), « critique » (niveau4) et débouchant sur une conclusion

Epreuve écrite - Note d'intention pour un projet d'exposition

Remontées d'observations à l'issue des corrections de la 1 ^{ère} session	Leviers et positionnements communs portés au 4 octobre 2022	Principes communs portés au 7 octobre 2024
Des notes d'intention qui proposent des projets d'exposition parfois irréalistes, ne saisissant pas ce qu'exposer aujourd'hui implique ou/et qui (de fait) remettaient en question l'intégrité de l'œuvre. Une partie introductive qui rejoue parfois l'analyse méthodique sur l'œuvre choisie. Des propositions de dispositifs qui tournent vite court et/ou qui ne répondent pas (efficacement) à <u>la consigne</u> (*) donnée. (*) <i>et non pas problématique ou axe de travail (ce dernier étant dévolu à la Partie 1 : analyse méthodique)</i> Manque d'ancrage référentiel tant sur les œuvres d'art que sur les différentes typologies d'exposition. Les croquis relèvent davantage d'une volonté de faire un beau dessin, plutôt que d'explicitement une idée. La question de la plus-value.	- Questionner et définir l'intégrité d'une œuvre avec les élèves. - Questionner l'in situ et les différentes typologies, modalités et conditions d'expositions (int/ext, pérenne/éphémère/mobile, muséal/autre, scénographie, déplacement et points de vue spectateur, etc.) en prenant notamment appui des œuvres de référence. - Engager un travail/entraînement qui invite l'élève à expliciter et justifier le choix de l'œuvre retenue (sans pour autant devoir développer tout le projet d'exposition). - En appui de formulations de consignes (*) proposées, travailler avec les élèves le prélèvement et la définition du(es) terme(s) clé(s), de la notion éventuellement proposée, leur mise en relation, le vocabulaire spécifique et la mise en exergue de ce que cela induit (en matière de questionnements, de possibles,...). - Proposer des consignes à partir de notions, questionnements des programmes ou de mots clés (exemples : La lumière (2022), participation du spectateur, Immersion, Parcours / Circulation, Temporalité, Outils de communication, Expo mobile, Mise en scène / théâtralité, Espace privé / espace public, Hors les murs, Intime et collectif, L'échelle, le détail,...) - Fréquenter des lieux d'expositions divers. - Elaborer des supports présentant différentes typologies d'exposition et le vocabulaire spécifique associé (muséographie, muséologie, scénographie, critique, commissaire d'exposition, curateur, artiste, salles périphériques à vocation pédagogique,...) - Engager les élèves à investiguer et proposer un apport référentiel personnel (lister/répertorier les expos vues personnellement ou collégialement, les expériences réelles, vécues de l'œuvre, rencontres d'artistes,...) Spatialité de l'œuvre et espace d'exposition, le croquis comme un « argument visuel ». <u>Entraîner les élèves à la prise de croquis/schéma rapide et explicite sur des œuvres vues en cours (notamment celles du programme limitatif), comme de la représentation d'espaces</u>	□ Entrée prioritairement par le sujet (renvoi aux questionnements et notions des programmes), le questionner et l'enrichir de connaissances/références personnelles (cf. banque de référence) □ Saisir l'œuvre du corpus choisie, sans rejouer <i>la partie 1</i>, mais en l'analysant <u>directement sous l'angle du sujet posé</u>. □ Expliciter les caractéristiques (plastiques, ...) retenues de l'œuvre <u>au regard du sujet</u>, comme justifier les choix des modalités d'expositions (en respectant l'intégrité de l'œuvre) □ Convoquer d'autres œuvres et expériences/visites personnelles* artistiques <u>précises</u>, reliées au sujet(s), en justifier les choix (se créer une banque de quelques références et <i>*faire un état de lieux avec les élèves</i>) □ Habituer les élèves à réaliser des croquis des œuvres <u>de référence</u> et d'autres stratégiquement choisies (se créer une banque de quelques références), comme à représenter honorablement silhouette humaine (rapport d'échelle) et espaces en 3D (réaliser des croquis des lieux d'expositions, galeries pédagogiques, ...)